

Caisse intelligente : annulation partielle

Le Conseil d'État a annulé lundi en partie la réglementation sur la caisse intelligente : la règle des 10 % est inéquitable.

Le Conseil d'État a partiellement annulé la réglementation sur la caisse intelligente pour l'Horeca. Il a suivi l'avis de l'auditeur qui estimait que la règle des 10 %, qui détermine l'obligation d'utilisation d'une caisse enregistreuse, est contraire à la Constitution en raison de son caractère inéquitable.

Le ministre des Finances Johan Van Overtveldt, en charge de la fraude fiscale, a ensuite déclaré vouloir que tous les établissements Horeca qui servent à manger soient équipés d'une caisse intelligente. Y compris, donc, si la vente de repas préparés constitue moins de 10 % du chiffre d'affaires. Il présentera bientôt sa proposition au gouvernement, a-t-il dit

à l'agence Belga.

Le SNI proteste

Le syndicat neutre pour indépendants (SNI) désapprouve une généralisation de la boîte noire pour tous les établissements Horeca, même ceux qui font moins de 10 %.

« Les cafés qui servent de temps à autre des croques ou des spaghettis ne doivent en aucun cas être comparés aux restaurants. » a réagi la présidente du SNI, Christine Mattheeuws. Le SNI demande d'inscrire la règle des 10 % dans l'arrêté royal, via une loi réparatrice. « Le concept de "repas léger", utilisé dans la réglementation TVA, peut être utilisé comme base pour déterminer qui a besoin ou non d'une caisse intelligente. » ■



Même à moins de 10 % du chiffre d'affaires, la caisse sera obligatoire.

L'Horeca Wallonie est satisfait

La discrimination par rapport à une partie du secteur ne pouvait pas subsister, pour la fédération de l'Horeca Wallonie. « On ne peut pas avoir un contrôle à deux vitesses, dit Thierry Neyens, président de la fédération francophone. Il faut la caisse partout où l'on mange. Donc aussi dans les boulangeries tea-room, chez les bouchers traiteurs... » Cette question de cohérence va relancer la problématique du coût et de l'investissement pour d'autres établissements : la caisse intelligente coûte autour de 5 000 €.

Actuellement, seulement 6 000 professionnels se sont équipés d'une caisse intelligente, sur les 35 000 qui doivent l'être au 1^{er} janvier 2016... Et parmi ceux qui ont commencé les tests, des

problèmes de services après-vente ont déjà été constatés. Le président de la fédération sous-entend que certaines personnes opportunistes se sont lancées dans le business des caisses intelligentes, et met en garde les restaurateurs : « Ne connectez pas vos machines dès maintenant. »

La date du 1^{er} janvier 2016 pourrait être modifiée pour que tous les établissements - même les -10 % - démarrent en même temps. Mais il n'y aura pas de retour en arrière. « Il est nécessaire d'élargir le champ d'application à tout le monde. Et il y a une écoute, au niveau de l'administration et au niveau du ministre, qui est prêt à rencontrer les fédérations pour voir les difficultés du secteur. »

A.S.